

REPUBLIQUE FRANCAISE

241000413

COMMUNAUTE DE COMMUNES SEINE MELDA COTEAUX

POSTE COMPTABLE DE TRESORERIE DE PONT STE MARIE

communauté de communes SEINE MELDA COTEAUX

Communes inférieures à 3.500 habitants

M14

BUDGET PRIMITIF

Voté par nature

ANNEE 2009

Préfecture de l'Aube

01 AVR. 2009

SOMMAIRE

Pages	
	I - Informations générales
p.3	A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.4	B - Modalités de vote du budget
	II - Présentation générale du budget
p.5	A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.6	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.7	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9	B2 - Balance générale du budget - Recettes
	III - Vote du budget
p.10/11	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
p.12/13	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
p.14/15	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.16/17	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.18	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - ANNEXES

		Jointes	Sans objet
	IV - Annexes		
	A - Eléments du bilan		
p.19	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		X
p.20	A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs		X
p.20	A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
p.20	A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.21	A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		X
p.22	A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
p.23	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
p.24	A2.7 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		X
p.24	A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
p.25/1	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.25/2	A4 - Etat des provisions		X
p.25/2	A5 - Etalement des provisions		X
p.26	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
p.27	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
p.28	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		X
p.29	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)		X
p.30	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct. (3)	X	
p.31	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest. (3)	X	
p.32	A8 - Etat des charges transférées		X
p.32	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
p.33	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		X
p.34	B1.2 - Etat des contrats de crédit-bail		X
p.34	B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
p.34	B1.4 - Etat des autres engagements donnés		X
p.34	B1.5 - Etat des engagements reçus		X
p.35	B1.6 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	X	
p.36	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
p.36	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
p.36	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
p.37/38	C1 - Etat du personnel	X	
p.39	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)		X
p.40	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.40	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.40	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.40	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
	D - Décision en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
p.41	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.41	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art.L.2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R.5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité unique érigés en établissements publics ou budget annexe (art.R2311-1 du CGCT). Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut-être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L.2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L.2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L.2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L.5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L.2311-7 du CGCT.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
----------------------------------	----------------

Informations fiscales N-2 (1)					
	Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. pour la commune (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
	Fiscal	Financier		Fiscal	Financier

	Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. pour la commune (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
	Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
3 taxes					
Taxe professionnelle					
4 taxes					

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
--	--	----------------	---

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population		
2	Produit des impositions directes / population		
3	Recettes réelles de fonctionnement / population		
4	Dépenses d'équipement brut / population		
5	Encours de dette / population		
6	DGF / population		
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3;
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
sans objet

- II - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

III - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires au budget en cours.

- IV - Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE
II
A1
FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 889 789.00	1 186 220.00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		703 569.00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(3)	1 889 789.00	1 889 789.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1)	539 300.00	528 671.00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	8 900.00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		19 529.00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	548 200.00	548 200.00

TOTAL

	TOTAL DU BUDGET (3)	2 437 989.00	2 437 989.00
--	----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES
II
A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 360 896.00		1 287 428.00	1 287 428.00	1 287 428.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	32 850.00		39 490.00	39 490.00	39 490.00
014	Atténuations de produits	20 000.00		20 000.00	20 000.00	20 000.00
65	Autres charges de gestion courante	9 500.00		13 350.00	13 350.00	13 350.00
Total des dépenses de gestion courante		1 423 246.00		1 360 268.00	1 360 268.00	1 360 268.00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	1 000.00		1 000.00	1 000.00	1 000.00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 424 246.00		1 361 268.00	1 361 268.00	1 361 268.00
023	Virement à la section d'investissement (5)			524 611.00	524 611.00	524 611.00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	3 910.00		3 910.00	3 910.00	3 910.00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 910.00		528 521.00	528 521.00	528 521.00
TOTAL		1 428 156.00		1 889 789.00	1 889 789.00	1 889 789.00
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 889 789.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	13 000.00		14 000.00	14 000.00	14 000.00
73	Impôts et taxes	878 675.00		945 517.00	945 517.00	945 517.00
74	Dotations, subventions et participations	184 000.00		207 703.00	207 703.00	207 703.00
75	Autres produits de gestion courante	19 000.00		19 000.00	19 000.00	19 000.00
013	Atténuations de charges					
Total des recettes de gestion courante		1 094 675.00		1 186 220.00	1 186 220.00	1 186 220.00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 094 675.00		1 186 220.00	1 186 220.00	1 186 220.00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		1 094 675.00		1 186 220.00	1 186 220.00	1 186 220.00
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						703 569.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 889 789.00

Pour information :
**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (11)**

528 521.00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.
Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 100.00		31 200.00	31 200.00	31 200.00
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles	10 000.00	8 900.00	58 100.00	58 100.00	67 000.00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours			450 000.00	450 000.00	450 000.00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	11 100.00	8 900.00	539 300.00	539 300.00	548 200.00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Participations et créances rattachées à des participati					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières					
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	11 100.00	8 900.00	539 300.00	539 300.00	548 200.00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	11 100.00	8 900.00	539 300.00	539 300.00	548 200.00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

548 200.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement (sauf 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	150.00		150.00	150.00	150.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)					
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Participations et créances rattachées à des participati					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions					
	Total des recettes financières	150.00		150.00	150.00	150.00
45...2	Total des opé. pour compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	150.00		150.00	150.00	150.00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)			524 611.00	524 611.00	524 611.00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	3 910.00		3 910.00	3 910.00	3 910.00
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 910.00		528 521.00	528 521.00	528 521.00
	TOTAL	4 060.00		528 671.00	528 671.00	528 671.00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

19 529.00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

548 200.00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (11)**

528 521.00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.
Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET**II**
B1**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 287 428.00		1 287 428.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	39 490.00		39 490.00
014	Atténuations de produits	20 000.00		20 000.00
65	Autres charges de gestion courante	13 350.00		13 350.00
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	1 000.00		1 000.00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions		3 910.00	3 910.00
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement		524 611.00	524 611.00
Dépenses de fonctionnement - Total		1 361 268.00	528 521.00	1 889 789.00
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				1 889 789.00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation... (8)			
Total des opérations d'équipement				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	31 200.00		31 200.00
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	67 000.00		67 000.00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)(9)			
23	Immobilisations en cours (6)	450 000.00		450 000.00
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (7)			
481...	Charges à répartir sur plusieurs			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		548 200.00		548 200.00
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				548 200.00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres << opérations d'équipement >>.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****1 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	14 000.00		14 000.00
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	945 517.00		945 517.00
74	Dotations, subventions et participations	207 703.00		207 703.00
75	Autres produits de gestion courante	19 000.00		19 000.00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transfert de charges			
Recettes de fonctionnement - Total		1 186 220.00		1 186 220.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**703 569.00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**1 889 789.00**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (Sauf 1068)	150.00		150.00
13	Subventions d'investissement			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation... (8)			
20	Immobilisations incorporelles (Sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		3 910.00	3 910.00
45...2	Total des opé. pour compte de tiers (7)			
481...	Charges à répartir sur plusieurs			
021	Virement de la section de fonctionnement		524 611.00	524 611.00
024	Produits des cessions			
Recette d'investissement - Total		150.00	528 521.00	528 671.00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**19 529.00**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**548 200.00**

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5)	1 360 896.00	1 287 428.00	1 287 428.00
6041	Achats d'études (autres que terrains à aménager)	20 000.00	30 000.00	30 000.00
60622	Carburants		150.00	150.00
6064	Fournitures administratives	2 000.00	2 000.00	2 000.00
6068	Autres matières et fournitures	15 000.00	20 000.00	20 000.00
611	Contrats de prestations de services avec des entreprises	977 700.00	1 100 000.00	1 100 000.00
6132	Locations immobilières		2 100.00	2 100.00
6135	Locations mobilières	2 500.00	3 000.00	3 000.00
61558	Autres biens mobiliers	296 691.00	87 928.00	87 928.00
6156	Maintenance	150.00	150.00	150.00
616	Primes d'assurances	3 300.00	3 200.00	3 200.00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6188	Autres frais divers		300.00	300.00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	455.00	700.00	700.00
6226	Honoraires	5 000.00	1 500.00	1 500.00
6227	Frais d'actes et de contentieux		3 000.00	3 000.00
6231	Annonces et insertions	6 500.00	6 500.00	6 500.00
6238	Divers	13 000.00	5 300.00	5 300.00
6251	Voyages et déplacements	2 000.00	2 000.00	2 000.00
6257	Réceptions	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6261	Frais d'affranchissement	800.00	800.00	800.00
6262	Frais de télécommunications	500.00	1 800.00	1 800.00
6281	Concours divers (cotisations...)	13 300.00	15 000.00	15 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	32 850.00	39 490.00	39 490.00
6218	Autre personnel extérieur	2 000.00	2 000.00	2 000.00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		30.00	30.00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fo	450.00	350.00	350.00
6411	Personnel titulaire		2 800.00	2 800.00
64131	Rémunérations	21 000.00	23 000.00	23 000.00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6 600.00	7 500.00	7 500.00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	1 300.00	2 200.00	2 200.00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 500.00	1 500.00	1 500.00
6475	Médecine du travail, pharmacie		100.00	100.00
64832	Contributions au Fonds de compensation de cessation progress		10.00	10.00
014	Atténuations de produits	20 000.00	20 000.00	20 000.00
7397	Reversements conventionnels de fiscalité	20 000.00	20 000.00	20 000.00
65	Autres charges de gestion courante	9 500.00	13 350.00	13 350.00
6531	Indemnités	7 000.00	10 500.00	10 500.00
6533	Cotisations de retraite		350.00	350.00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organi	2 500.00	2 500.00	2 500.00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 423 246.00	1 360 268.00	1 360 268.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)			
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 000.00	1 000.00	1 000.00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (d) (6)			
022	Dépenses imprévues (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 424 246.00	1 361 268.00	1 361 268.00
023	Virement à la section d'investissement		524 611.00	524 611.00
023	Virement à la section d'investissement		524 611.00	524 611.00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (7)(8)(9)	3 910.00	3 910.00	3 910.00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	3 910.00	3 910.00	3 910.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 910.00	528 521.00	528 521.00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (10)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 910.00	528 521.00	528 521.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 428 156.00	1 889 789.00	1 889 789.00
				+
RESTES A REALISER N-1 (11)				
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)				
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				1 889 789.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RJ 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation >>).

(9) Le compte 6815 doit apparaître si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	13 000.00	14 000.00	14 000.00
70688	Autres prestations de services	13 000.00	14 000.00	14 000.00
73	Impôts et taxes	878 675.00	945 517.00	945 517.00
7311	Contributions directes	150 000.00	159 880.00	159 880.00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	728 675.00	785 637.00	785 637.00
74	Dotations, subventions et participations	184 000.00	207 703.00	207 703.00
7411	Dotation forfaitaire	101 000.00	131 203.00	131 203.00
7472	Régions	10 000.00	10 000.00	10 000.00
7473	Départements	16 500.00	16 500.00	16 500.00
7477	Budget communautaire et fonds structurels	7 500.00		
7488	Autres attributions et participations	49 000.00	50 000.00	50 000.00
75	Autres produits de gestion courante	19 000.00	19 000.00	19 000.00
758	Produits divers de gestion courante	19 000.00	19 000.00	19 000.00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70 + 73 + 74 + 75 + 013)		1 094 675.00	1 186 220.00	1 186 220.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur amortissements et provisions (d) (5)			
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 094 675.00	1 186 220.00	1 186 220.00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)(7)(8)			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (9)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 094 675.00	1 186 220.00	1 186 220.00
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)				
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)				703 569.00
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				1 889 789.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p. 41B - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Le compte 7815 doit apparaître si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opération et 204)	1 100.00	31 200.00	31 200.00
2031	Frais d'études		30 000.00	30 000.00
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, prc	1 100.00	1 200.00	1 200.00
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles	10 000.00	58 100.00	58 100.00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 000.00	1 100.00	1 100.00
2184	Mobilier		2 000.00	2 000.00
2188	Autres immobilisations corporelles		55 000.00	55 000.00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours		450 000.00	450 000.00
2313	Constructions		450 000.00	450 000.00
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé) (5)			
	Total des dépenses d'équipement	11 100.00	539 300.00	539 300.00
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation...			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières			
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	11 100.00	539 300.00	539 300.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)(6)			
	Reprises sur autofinancement antérieur			
	Charges transférées (7)			
041	Opérations patrimoniales (8)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		11 100.00	539 300.00	539 300.00
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)				8 900.00
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				548 200.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RI 042.

(6) Faire apparaître les comptes 15.29., 2.39., 2.49., 2 et 59., 2 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation >>).

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement (sauf 138)			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement				
10	Dotations, fonds divers et réserves	150.00	150.00	150.00
10222	F.C.T.V.A.	150.00	150.00	150.00
18	Compte de liaison : affectation...			
138	Autres subv. d'invest. non transférables			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions			
Total des recettes financières		150.00	150.00	150.00
45...2	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES RECETTES REELLES		150.00	150.00	150.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir Annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la section de fonctionnement		524 611.00	524 611.00
021	Virement de la section de fonctionnement		524 611.00	524 611.00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)(6)(7)	3 910.00	3 910.00	3 910.00
28188	Autres immobilisations corporelles	3 910.00	3 910.00	3 910.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 910.00	528 521.00	528 521.00
041	Opérations patrimoniales (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 910.00	528 521.00	528 521.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 060.00	528 671.00	528 671.00
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)				
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				19 529.00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				548 200.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre: RI 050 = DF 042.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Faire apparaître les comptes 15.29..2.39..2.49..2 et 59..2 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre: D1 041 = R1 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).